

## Communiqué de presse

23 juin 2016

Leberngasse 9  
Case postale  
4601 Olten

Téléphone 062 206 06 16  
Téléfax 062 206 06 07

[kontakt@egw-ccl.ch](mailto:kontakt@egw-ccl.ch)  
[www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch)

### Assemblée générale de la Centrale d'émission CCL Sécurité pour les coopératives d'habitation et leurs habitants

**En 2015, la Centrale d'émission pour la construction de logements CCL a lancé quatre émissions sur le marché des capitaux et a ainsi prélevé 522 millions de francs environ pour financer à des conditions avantageuses des logements d'utilité publique. Les prêts de la CCL ont atteint de ce fait un niveau de près de 3 milliards de francs. Ils sont répartis entre 333 maîtres d'ouvrage pour le financement de 30'314 logements disséminés dans toute la Suisse. L'assemblée générale de la CCL a pris acte des résultats très réjouissants de l'exercice annuel et a élu deux nouveaux membres du comité.**

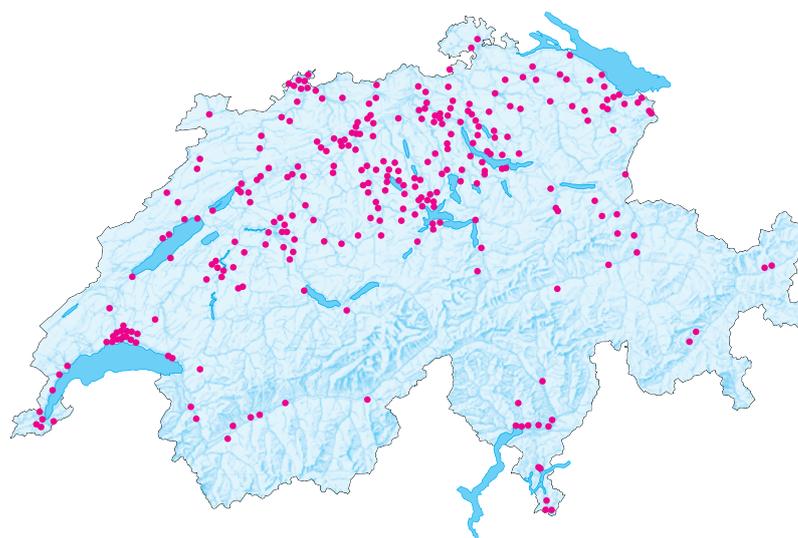
Dans le cadre de la loi sur le logement LOG, la Confédération cautionne l'activité d'emprunt de la CCL organisée sous la forme d'une coopérative qui a fêté en 2015 son 25e anniversaire. Durant la même année, les Chambres fédérales ont accordé un nouveau crédit-cadre de plus de 1.9 milliard de francs pour le cautionnement, crédit qui assure à la CCL son activité pour six années supplémentaire.

Depuis l'entrée en vigueur de la LOG en 2003, la caution de la Confédération n'a jamais été mise à contribution. La solvabilité des maîtres d'ouvrage est régulièrement contrôlée; en 2015, près de 84 % (contre 83 % l'année précédente) d'entre eux ont obtenu un rating 1 ou 2, donc une note bonne à très bonne. S'agissant des positions évaluées comme critiques, les immeubles correspondants font également l'objet de contrôles périodiques.

Les coûts des emprunts CCL sont actuellement inférieurs jusqu'à deux points de pourcentage par rapport aux hypothèques fixes comparables et ils procurent aux coopératives impliquées une grande sécurité au plan des prévisions, grâce aux longues durées de 10 à 20 ans. D'autre part, la CCL accorde – contrairement aux banques – le même taux d'intérêt aux petits comme aux grands maîtres d'ouvrage.

L'assemblée générale du 22 juin à Olten a approuvé le rapport annuel 2015 et a donné décharge au comité ainsi qu'à tous les autres agents. Ont été élus membres du comité un Suisse romand et une représentante de l'agglomération de Zurich: **Philippe Favarger** (Genève, docteur en économie) était responsable immobilier de la Direction du logement du canton de Genève jusqu'en 2012 et travaille depuis lors en qualité d'expert et de conseiller dans le domaine immobilier. **Barbara Thalmann** (Uster, architecte diplômée EPF) est conseillère municipale et préside l'Association régionale de coopératives d'habitation Zurich.

#### Communes d'implantation des immeubles financés par la CCL:



• Communes d'implantation des constructions

Dans 293 communes suisses, il existe des quartiers d'habitat d'utilité publique qui, grâce au cautionnement de la Confédération, sont financés avantageusement à long terme (état au 31.12.2015).

Sur [www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch), vous trouverez le rapport annuel 2015 ainsi que des données et graphiques actuels portant sur l'activité de la CCL.

**Si vous avez des questions complémentaires** au sujet de ce communiqué de presse ou de la CCL en général, veuillez vous adresser à **M. Guido Gervasoni, directeur de la CCL, 062 206 06 16.**